

# La Riposte

Journal du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rimouski

Le 5 octobre 2016

Volume 37 Numéro 03

## Bonne journée des enseignantes et enseignants!

« Un enfant, un enseignant,  
un livre et un stylo peuvent  
changer le monde. »  
Malala

### Déclaration d'amour à l'enseignement :

café et petits papiers  
vous attendent à l'entrée\*  
de 8 h à 12 h  
le mercredi 5 octobre.

\* entrée principale du Cégep de Rimouski



www.worldteachersday.org

#worldteachersday



### Dans ce numéro...

- **Bonne journée des enseignantes et enseignants!**  
par Myriam Litalien Bradley et Patricia Posadas
- **Un ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui consulte? Attachez vos tuques!**  
par Patricia Posadas
- **La fascine gestionnaire**  
par Alain Dion
- **Fragments d'assemblée : la proposition d'un Comité intergroupe adoptée et élections déjà faites**  
par Patricia Posadas
- **Un défi pour l'enseignement au collégial : l'intégration sociale**  
par Jean-Marc Bélanger
- **Initiation à la présidence**  
par Martin Pelletier
- **Lumières à bord (1/4) : l'école fondamentale**  
par Grégoire Bédard

### Agenda

Octobre 2016

- 5 : Journée mondiale des enseignantes et enseignants
- 18 : Assemblée générale

## Bonne journée des enseignantes et enseignants!

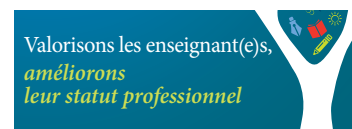
Myriam Litalien Bradley et Patricia Posadas,  
membres du Comité de coordination syndicale

« **Valorisons les enseignantes et les enseignants, améliorons leur statut professionnel** », tel est le thème que l'UNESCO a choisi cette année pour souligner la *Journée mondiale des enseignantes et enseignants*.

D'aucuns pourraient penser que la profession enseignante est reconnue, valorisée et que son statut est assuré. Pourtant, même si notre situation est bien meilleure que celle des enseignants de pays moins paisibles, il n'en reste pas moins que le métier d'enseignant n'est toujours pas reconnu comme il devrait l'être.

Ainsi, lors des dernières négociations, la stratégie patronale a démontré à quel point les enseignantes et les enseignants, tout comme les autres travailleuses et travailleurs de l'État, sont peu considérés par le gouvernement. Heureusement, le soutien de la population a fait un bien immense et nous en sommes encore profondément reconnaissantes et reconnaissants.

Notre autonomie professionnelle est souvent menacée et l'on pense plus souvent à mettre en place des mesures de reddition de comptes plutôt que d'investir temps, réflexion et argent dans une formation des maîtres de grande qualité offrant aux jeunes profs, entre autres au primaire et au secondaire, des mentors qui feraient en sorte que les nouveaux venus ne seraient pas laissés seuls au cours des premières années d'enseignement. Le taux de décrochage des nouveaux venus est la preuve des obstacles qui se dressent sur leur chemin et auxquels leur formation ne les prépare pas adéquatement. En 2014, par exemple, on constate que 25 % des jeunes enseignantes et enseignants ont décroché de l'enseignement au cours des cinq premières années d'exercice de la profession, alors que le pourcentage de celles-ci et ceux-ci étaient 17 % en 2003.



Au ministère de l'Éducation, devant les ratés actuels de notre système, ratés causés entre autres par des coupures incessantes, on s'affaire à créer de nouvelles structures (ordre professionnel, conseil des collèges, conseil mixte) qui augmenteront encore les redditions

de compte et les papiers qu'il nous faudra remplir tout en redressant considérablement notre autonomie. Pourtant, pour qu'il y ait une école, il faut d'abord et avant tout des élèves, et des profs bien outillés pour leur enseigner et les préparer au monde actuel. □

## Un ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui consulte?

### Attachez vos tuques!

Patricia Posadas, responsable des communications

#### Consultation sur la création d'un Conseil des collèges :

- 9 septembre : description publique du projet par le ministère;
- 12 septembre : date limite pour la demande de participation à la consultation;
- 3 octobre : date limite\* pour le dépôt d'un mémoire;
- \* Cette date vient d'être changée pour le 28 octobre (à la demande de plusieurs instances).
- Les audiences suivront et se finiront le 11 novembre!

La FEC travaille activement à l'élaboration d'un mémoire. Les différents syndicats de la FEC ont apporté de l'eau au moulin lors du Conseil fédéral téléphonique du 16 septembre.

#### Consultation publique sur la réussite éducative :

- 16 septembre : lancement de la consultation;
- 10 novembre : fin de la consultation;
- 14 octobre : date de la consultation dans le Bas-Saint-Laurent (il faut s'inscrire en ligne);
- Point culminant en décembre! □



## La fascine gestionnaire

Alain Dion, enseignant en cinéma

*Un poisson se doute jamais que ben souvent,  
c'est dans l'eau qui se fait cuire.*

Jocelyn Bérubé (Nil en ville)

avisés. Mais bon, on recommence. Peut-être qu'à l'usure ils finiront par nous avoir...

#### Contrôler : la maladie du gestionnaire

Au cours des 20 dernières années, le réseau collégial s'est vu imposer une myriade de mesures de contrôle. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC), plan stratégique, politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, politique départementale, plan-cadre, plan de suivi, évaluation continue de programme, révision de programme, alouette! Déjà passablement empêtré dans cette culture de la reddition de comptes, le réseau collégial devrait donc ajouter deux nouvelles structures de contrôle dans cette véritable *tour de Babel* gestionnaire.

Tentons l'exercice... Le Conseil des collèges pourra dorénavant évaluer la Commission mixte, qui évaluera les outils d'évaluation de la CÉEC, qui évalue les politiques institutionnelles d'évaluation des collèges, qui évaluent les politiques départementales, qui évaluent la qualité des enseignements, qui évaluent le travail enseignant, qui évalue l'étudiant... Vous vous retrouvez? C'est à se demander si cette culture du contrôle n'est pas devenue plus importante que l'acte même d'enseigner. Une véritable maison de fous...

Et tout ça en pleine campagne d'austérité gouvernementale. Parlez-en à nos élèves en difficulté...

#### Harmoniser et favoriser la cohésion, vous dites?

En plus de ces nouveaux étages gestionnaires greffés à l'édifice collégial, la ministre propose

Et c'est reparti! La « modernisation » des cégeps maintenant. La ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, relance le débat en annonçant une consultation au sujet de la création simultanée du Conseil des collèges du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur. Eh oui, deux nouvelles structures mes amis... Afin de « contrôler, évaluer, analyser, recommander à la ministre... » Ça vous dit quelque chose? Les travailleurs en santé et dans plusieurs ministères doivent également connaître la chanson.

Pour la 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> fois en 20 ans, on nous propose également de modifier le Règlement sur le régime des études collégiales (RRÉC) afin d'« adapter, harmoniser, faire progresser, permettre l'évolution du réseau collégial. » Bla, bla, bla... Comme si l'enseignement n'avait pas évolué, que les programmes ne s'étaient pas adaptés aux nouvelles réalités. Quels mépris! On reprend l'opération. Les mêmes marottes. Le même discours sirupeux. Le même petit ton inoffensif.

Et pourtant, quand on s'attarde au document de consultation, on peut très aisément y voir les mêmes menaces, les mêmes objectifs si souvent décriés, démontés, constamment rejetés depuis 20 ans. Non seulement par les syndicats enseignants, les professionnels ou les étudiants, mais également par des instances consultatives comme le Conseil supérieur de l'Éducation, divers intervenants du milieu de l'emploi et même certains chroniqueurs médiatiques

de revoir le RRÉC afin, entre autres, d’offrir plus de latitude aux collèges. La ministre souhaite permettre aux administrations des cégeps de déterminer des objectifs et standards locaux de la formation spécifique. Des standards locaux, collés à la réalité entrepreneuriale régionale, j’imagine? On voit assez facilement la compétition sous-jacente qui risque d’éclater entre les collèges et les glissements possibles vers des formations spécifiques au service de l’entreprise. Imaginez le capharnaüm national. Et la prémisse est d’harmoniser et de favoriser la cohésion du réseau...

Cette consultation propose également « qu’un diplôme de la formation professionnelle (au secondaire) soit admissible à un programme conduisant à une AEC sans que le délai de carence (2 trimestres ou une année scolaire) ne s’applique à ce dernier, pourvu qu’il possède une formation jugée suffisante par le collège. »

Ouvrir le plus grand possible les portes de la formation continue? Engager davantage de gestionnaires pour évaluer la formation jugée satisfaisante? Fragiliser des programmes techniques qui peinent déjà à recruter? Sacrifier la formation générale?

Comment un cégep comme le nôtre pourrait-il choisir d’adhérer à de tels principes? À moins, bien sûr, de voir simplement la formation continue comme « la vache à lait » du collège en ces temps d’austérité et de sous-financement. Mais quel sera le prix à payer à long terme?

### **Avant de totalement noyer le poisson**

Si le passé devait être source d’enseignement, nous devrions aborder cette nouvelle consultation de la ministre avec la plus grande vigilance. Outre l’alourdissement constant de notre travail et la perte de sens de l’acte d’enseigner, ces nouvelles mesures risquent de

fragiliser le réseau collégial et de désolidariser, voire même marginaliser, les institutions d’enseignement en région. Nous devons à tout prix freiner l’insatiabilité gestionnaire qui, depuis trop longtemps, s’est accaparé de l’espace académique.

Au Québec, nous avons longtemps utilisé la pêche à la fascine sur les rives du Saint-Laurent. Installation ingénieuse, peu violente pour les poissons et s’appuyant sur le rythme patient des marées, les fascines étaient constituées de branchages entrelacés sur des piquets qui forment une longue clôture circulaire dans l’eau. Les poissons s’en approchent, longent cette palissade à priori inoffensive et entrent à l’intérieur du cercle par une petite ouverture tout au bout. Une fois à l’intérieur, les poissons tournent en rond sans pouvoir retrouver la sortie...

Il serait peut-être le temps d’en sortir. □

Que de négativisme me direz-vous? Peut-être. Mais je rappellerais simplement qu’au printemps dernier, la ministre David annonçait en grande pompe l’injection de « nouvelles ressources » afin de soutenir les élèves à besoins particuliers. Applaudissements, photos, poignées de mains, sourires...

Mais, ici, au Collège de Rimouski, cet ajout de ressources se traduira possiblement par une diminution des services offerts à nos élèves en difficulté. Pourquoi? Tout simplement parce que notre bon gestionnaire gouvernemental a en même temps appliqué de nouvelles règles amputant le budget du collège. L’argent reçu pour soutenir les élèves servira donc à amoindrir le déficit. Formidable, non? Et c’est probablement comme ça dans la plupart des collèges en région. Alors, faire confiance au gouvernement et ses gestionnaires? Non, merci.

## **Fragments d’assemblée : la proposition d’un Comité intergroupe adoptée et élections déjà faites**

*Patricia Posadas, responsable des communications*

**E**n assemblée générale, le mardi 20 septembre, la résolution suivante a été adoptée à l’unanimité :

Considérant la place importante qu’occupent les enseignantes et enseignants dans la réussite de l’ensemble des étudiantes et étudiants du Cégep de Rimouski;

Considérant que la réflexion autour d’une réorganisation des Services adaptés est issue des demandes déposées par les enseignantes et enseignants de plusieurs départements;

Considérant que la Politique de gestion des ressources humaines du Cégep (D-18) favorise un style de gestion des ressources humaines fondé sur les valeurs et principes suivants :

### 3.1 La cohérence

Les actions, décisions et pratiques doivent être compatibles les unes avec les autres et démontrer une logique d’ensemble. La gestion doit maintenir un équilibre entre l’être et le devenir du Collège : les changements doivent se faire progressivement, d’une façon organique et congruente.

### 3.2 La communication

La communication doit être considérée comme un moyen privilégié de favoriser un climat de travail stimulant, la transparence des décisions, la critique constructive, la participation aux décisions et le sentiment d’appartenance au Collège.

### 3.8 La transparence

La transparence, c’est l’ouverture la plus complète à la circulation de l’information. C’est la volonté, pour toutes les personnes impliquées d’échanger les informations nécessaires à une bonne compréhension des événements, de leur contexte et des décisions prises. C’est d’opposer la franchise, la vérité et l’information à la rumeur et à la distorsion.

**L’Assemblée générale du SEECR demande à la Direction du Cégep de Rimouski de créer un comité intergroupe comprenant deux enseignantes et enseignants élus par leurs pairs afin de réfléchir à la réorganisation des Services adaptés, aux communications entre les différentes parties oeuvrant auprès des élèves ayant recours à ces services et à l’utilisation des ressources attribuées par l’Annexe S024.**

-----

Le 22 septembre

Lettre transmise à la Direction

Madame Claire Malenfant, directrice du Service des ressources humaines;

MM. François Dornier, directeur général, et Dany April, directeur des Services éducatifs

Objet : Comité intergroupe - Services adaptés

Madame, Messieurs,



Lors de la rencontre entre le Comité de direction du Cégep de Rimouski et le Comité de coordination syndicale du 12 septembre, nous vous avons fait part de notre volonté de participer à un comité intergroupe pour réfléchir à la réorganisation des Services adaptés, aux communications entre les différentes parties œuvrant auprès des élèves ayant recours à ces services et à l'utilisation des ressources attribuées par l'Annexe S024.

Vous n'êtes pas sans savoir que les enseignantes et enseignants comprennent l'importance de ces services, qu'ils ont à cœur leur bon fonctionnement afin d'offrir à nos étudiantes et étudiants le meilleur encadrement possible.

Cela ne peut se faire sans la concertation de toutes les parties concernées.

À cet égard, lors de l'assemblée générale du 20 septembre, le Comité de coordination syndicale a consulté ses membres et a amené la proposition que nous vous transmettons. Celle-ci a été adoptée à l'unanimité et dans un même mouvement, l'Assemblée a élu deux membres pour siéger à ce comité : Mélanie Lavoie, du Département de psychologie, et Martin Pelletier, du Département de français.

Cette démarche prouve que nous sommes prêts à collaborer activement, en toute collégialité, dès maintenant. □



## Un défi pour l'enseignement au collégial : L'intégration sociale

*Jean-Marc Bélanger, enseignant en français*

Même si une opaque nébulosité enveloppe présentement le mandat, les principes, la structure et le mode de fonctionnement des Services adaptés, il n'est pas interdit de rêver...

### Le but de l'enseignement au collégial : s'affirmer

Tout le monde en conviendra, le cégep est un lieu où l'on vient, d'une part, chercher des connaissances et, d'autre part, développer des attitudes permettant d'adopter une saine éthique de travail et de mieux s'acquitter de toutes les responsabilités citoyennes, une fois les études complétées. Sous l'angle de la formation, ces attitudes peuvent avant tout se développer dans des activités de groupe comme le travail en équipe ou les projets collectifs à l'échelle de l'institution, voire du milieu rimouskois. Plusieurs de nos programmes d'études comportent des stages en entreprises, par exemple. Et même une étudiante ou un étudiant avec des besoins particuliers doit développer ces attitudes pour atteindre une certaine autonomie et pour se tailler une place sur le marché du travail et dans la collectivité.

Afin de répondre adéquatement à cette obligation de développer de telles attitudes, les Services adaptés (en refonte par les temps qui courent) doivent développer une approche dont le but premier serait cette intégration. En effet, à quoi sert le cumul de connaissances si, au moment de les appliquer, on ne sait pas interagir avec les autres? En outre, l'évolution du travail met de plus en plus l'accent sur la

coopération et le travail d'équipe. Souvent même, d'un projet à l'autre, un individu peut se voir contraint de se tailler une place dans une nouvelle équipe. Or, jusqu'à ce jour, il a été fort peu question d'intégration dans l'approche et les préoccupations des Services adaptés. Même si ce principe peut sembler contradictoire en regard d'un certain devoir légal de confidentialité, on se doit, selon moi, d'amener l'étudiante ou l'étudiant avec des besoins particuliers à s'ouvrir aux autres et à établir des collaborations à travers lesquelles elle ou il trouvera sa pleine mesure et apprendra à s'affirmer. C'est la seule voie qui confronte l'étudiante ou l'étudiant à ses véritables horizons de travail.

### La connaissance afin de dépasser les préjugés

Malgré les contraintes légales évoquées plus haut, je crois qu'il faut faire valoir avec insistance à l'étudiante ou l'étudiant présentant des besoins particuliers les bénéfices d'une intégration totale. D'ailleurs, suivant mes observations personnelles, les étudiantes et les étudiants qui s'ouvrent aux autres relativement à leur condition et aux besoins qu'elle entraîne arrivent à des performances souvent surprenantes. Pour cela, il faut dépasser aussi les préjugés suivant lesquels l'intégration d'une personne avec des besoins particuliers ne peut que nuire à une équipe de travail. C'est là oublier que chez tout individu, il y a des ressources insoupçonnées qui permettent le dépassement. Aucune des équipes occasionnelles qui ont

avec des besoins particuliers dans mes cours au fil des ans n'a eu à se plaindre d'avoir été défavorisée. Au contraire, l'intégration d'une de ces personnes permet généralement une communication plus ouverte et sentie au sein de l'équipe et entraîne par ailleurs un partage des tâches plus réfléchi et plus efficace. Faut-il vraiment ajouter que l'expérience est finalement profitable, non seulement pour la personne avec des besoins particuliers, mais pour l'ensemble de l'équipe.

### Le dépassement de soi

En terminant, je dirai que chaque acte imaginé en tenant compte d'une telle finalité conduit à des découvertes et participe à l'enrichissement de toutes les dimensions de la pédagogie. De plus, sur cette voie de l'intégration, on a vite fait

de voir apparaître des motivations nouvelles. Et, comme enseignant, on récolte une énergie renouvelée et en plus de trouver de nombreuses confirmations du fait qu'on peut toujours devenir un meilleur prof. Jusqu'ici, dans ce texte, on a donné au mot « intégration » un sens général. Si l'on considère le sens plus étroit que prend ce mot dans le cadre de l'approche par compétences, il est possible, selon moi, d'affirmer que l'intégration des savoirs est indissociable d'une pleine intégration au milieu de travail et au milieu de vie. Il faut donc faire en sorte que les solutions que l'on imagine pour répondre aux besoins particuliers d'un nombre grandissant d'étudiantes et d'étudiants n'installent pas la dépendance, mais soient plutôt considérées comme des outils de dépassement de soi. □

---

## Initiation à la présidence d'assemblée

*Martin Pelletier, membre du Comité de coordination syndicale*

Quelle est la différence entre un point d'ordre et une question de privilège? Doit-on débattre d'une demande de vote secret? À quoi la question préalable est-elle préalable? Pourquoi la présidence m'interrompt-elle en pleine envolée lyrique? L'ordre du jour est-il constitué d'une paire de toasts et d'un café?

Étant passionné de règles d'assemblées délibérantes et convaincu que lorsqu'elles sont bien appliquées, la démocratie est bien servie, il me fera plaisir, le mardi 1<sup>er</sup> novembre prochain, à la salle B-212, de 15 h 10 à 16 h 30, de proposer

une initiation à la présidence d'assemblée qui vous permettra d'animer qui une assemblée générale, qui une réunion départementale, qui une réunion du Conseil d'administration de votre club de Scrabble.

En plus de survoler les grands principes guidant la présidence d'assemblée, nous verrons la plupart des mécaniques que proposent les *Règles de fonctionnement* déterminées par M. André Therrien.

Inscrivez-vous auprès de Louiselle Rioux, au B-210 ou au poste 2176. □

## Lumières à bord (1/4) : l'école fondamentale

*Grégoire Bédard, enseignant en français et en cinéma, Cégep de Drummondville, version publiée dans Panorama 21, septembre 2016*

En même temps que la ministre David met en branle une consultation sur les collèges et les universités, le ministère de l'Éducation du Québec lance une réflexion et une consultation sur l'éducation (et la réussite scolaire). Il nous est apparu pertinent de publier cet article de notre confrère de Drummondville, Grégoire Bédard, qui s'est intéressé au modèle éducatif finlandais. Une lecture qui distille le miel (quelle magnifique conception de l'école!) et le vinaigre (comme nous en sommes loin!).

*Patricia Posadas, responsable des communications*

**Le système éducatif finlandais est à contre-courant de toutes les réformes réalisées ailleurs dans le monde ces dernières années. Il échappe à la marchandisation de l'éducation et est l'une des fiertés de la nation. Ce système a aussi fait l'objet de nombreuses études et ouvrages dont on peut tirer des conclusions fort intéressantes. Voyons ces *Lumières du Nord* dans une série de quatre articles, en commençant par un bref survol de l'école fondamentale.**

La Finlande est l'un de ces petits pays scandinaves dont on ne parlait jamais, jusqu'à ce que l'OCDE publie, en 2000, les résultats d'une première étude internationale faisant le suivi des acquis des élèves intitulée *Program for International Student Assessment* (PISA). Le pays est arrivé dans les premières places pour l'efficacité de son système scolaire : 1<sup>re</sup> en lecture, 3<sup>e</sup> en sciences et 4<sup>e</sup> en maths. En 2003, le pays a fait encore mieux en arrivant premier dans ces trois matières et 2<sup>e</sup> dans la résolution de problème, une nouvelle catégorie créée pour cette seconde édition du programme. Dès lors, la Finlande s'est penchée sur cette surprenante et enviable position, elle a produit un rapport détaillé pour expliquer

ses résultats et elle a reçu nombre de délégués internationaux curieux de connaître le secret de telles performances.

### L'élève au centre de l'école

L'importance de l'éducation en Finlande remonte à quelques décennies. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les Finlandais lancent un large débat sur leur système scolaire qui aboutit, en 1968, à une réforme majeure implantée progressivement dans le pays jusqu'en 1977. En 1993, une grave récession économique s'abat sur le pays, entraînant jusqu'à 20 % de chômage. Elle ne fait que renforcer la conviction que le salut passe par l'éducation et l'économie du savoir. On décide alors d'aller plus loin dans la réforme lancée vingt ans plus tôt : l'école fondamentale, la *peruskoulu*, devient ce qu'elle est aujourd'hui, une formation unique d'une durée de 9 ans, au centre de laquelle se trouve l'enfant.

Dès le jeune âge (1 à 5 ans), on assure un équilibre entre les activités d'éveil et le jeu dans les jardins d'enfants. Suit une année d'éducation préscolaire qui marque une transition vers l'école. À 7 ans, l'enfant entre à l'école fondamentale, qui est obligatoire jusqu'à 16 ans et qui correspond à six années

de primaire et à trois années de premier cycle au secondaire. S'offre ensuite à lui la possibilité d'une année additionnelle (de soutien) qui permet d'améliorer ses connaissances et ses habiletés afin de mieux se préparer aux études supérieures.

L'année scolaire de l'école fondamentale dure 190 jours (de la mi-août à la fin mai). Le nombre d'heures de classe par semaine varie entre 19 et 30 heures, du lundi au vendredi. Chaque cours dure 45 minutes et est suivi de 15 minutes de récréation à l'extérieur. Les élèves ne sont pas notés jusqu'à l'âge de 9 ans. Ils sont évalués de façon non chiffrée puis, à partir de 13 ans, ils reçoivent une note variant entre 4 et 10. La note minimale 4 implique de recommencer l'apprentissage.

Vers 16 ou 17 ans, l'élève peut s'orienter vers l'école professionnelle pour obtenir un diplôme de base ou vers le lycée (lukio) qui prépare à l'examen de matriculation et à l'obtention d'un baccalauréat. Les deux options présentent un cycle d'études supérieures de trois ans qui correspond à peu près à notre cégep. Tandis que l'école professionnelle développe des compétences pour l'exercice de métiers, le lycée général prépare l'élève à l'université en décernant un diplôme en sciences naturelles ou en sciences sociales.

L'horaire au lycée est constitué de 30 à 35 heures de cours par semaine (de 8 h 20 à 15 h ou 16 h). L'élève a droit à une pause d'une heure à 11 h pour le dîner (offert gratuitement). L'année scolaire du lycéen est divisée en deux trimestres (automne / hiver) et en cinq périodes de 6 à 7 semaines au bout desquelles viennent les examens. Le parcours scolaire normal dure 3 ans, mais peut varier entre 2 et 4 ans. Il est constitué d'un minimum de 75 modules, dont 45 sont obligatoires (histoire, géographie, langues,

mathématiques, biologie notamment) et dont au moins 10 sont des cours approfondis. Ces modules constituent ensemble 38 cours. L'élève choisit ses modules et détermine l'ordre dans lequel il les complète (dès son arrivée au lycée, l'un des modules est consacré à l'organisation). Les modules varient d'un lycée à l'autre, car chaque établissement conçoit un profil qui lui est propre, orienté vers les sciences, les langues ou les sports par exemple. Un lycée compte de 400 à 500 élèves. La proximité et la familiarité y sont très favorisées : il n'est pas rare qu'un directeur de lycée connaisse personnellement ses élèves.

Comme à l'école fondamentale, les périodes de classe durent 45 minutes. L'évaluation des élèves au lycée suit le même principe avec des notes de 4 à 10. Les classes sont très variables et comptent en moyenne de 20 à 30 élèves. Dans certains modules artistiques, on ne dépasse pas 13 élèves. Lorsqu'on atteint un nombre d'élèves maximum, l'inscription est close.

On favorise beaucoup l'autonomie et l'auto-discipline. Après quatre absences, l'élève n'a plus accès à la classe et doit recommencer son module. Les retenues pour mauvais comportement sont possibles, mais les exclusions de l'école sont inconcevables. Le redoublement, lui, est proscrit par la loi (tout comme l'existence de l'école privée). Le soutien à l'élève est un pilier fondamental de l'école finlandaise. Par conséquent, les taux d'abandon sont très faibles, et ce, à tous les niveaux scolaires. Les éducateurs spécialisés sont dans la classe avec l'enseignant et accompagnent les élèves qu'ils suivent. Des conseillers en orientation aident les élèves à préciser leur choix de carrière. Des psychologues et des infirmières sont également à leur disposition.

Les examens de fin de session ont lieu uniquement le matin de 9 h à 12 h. L'après-midi est libre. Il n'existe qu'un seul examen national standardisé en Finlande, qui a lieu à la fin du lycée. Le reste est préparé localement par les enseignants de chaque institution. On constate un taux de réussite de plus de 90 % à l'examen de matriculation national menant à l'obtention du bac.

### Un système de valeurs

Pasi Sahlberg a travaillé comme enseignant, chercheur et consultant en Finlande. Il a oeuvré comme spécialiste de l'éducation au sein de l'OCDE, de la Banque mondiale et de l'Union européenne. Il a étudié plusieurs systèmes d'éducation à travers le monde et a développé une expertise internationale à ce sujet. Après les résultats du PISA, il a été appelé à parcourir le monde pour vulgariser le modèle finlandais. Dans une entrevue au journal *Books* en 2012, il faisait remarquer qu'un mouvement global de réforme éducative a eu tendance à s'imposer dans plusieurs pays, mouvement qu'il a, non sans humour, surnommé GERM (Global Educational Reform Movement). Les principes cardinaux du GERM « sont la concurrence entre les établissements, la liberté pour les parents de choisir l'école de leurs enfants et l'évaluation des élèves par des tests standardisés. » Il ajoute : « Le GERM transforme l'école en entreprise, où la mesure des résultats devient une obsession et où, sous prétexte qu'il faut se concentrer sur les [cours] fondamentaux, on finit par réduire les cours aux seules disciplines académiques de base, démoraliser le corps enseignant et introduire la tricherie et la corruption dans le système. » Sahlberg ajoute cependant : « Cela dit, nous avons tous à apprendre les uns des autres et la Finlande ouvre à ce titre d'intéressantes pistes de réflexion. En fait, après

dix ans de recherche et d'études comparatives, la principale leçon à tirer du système finlandais, à mon sens, c'est qu'il existe une autre voie de réforme que celle actuellement engagée dans la plupart des [pays] membres de l'OCDE. »

Le système scolaire finlandais, à l'opposé du GERM, est conséquent avec les choix de société assumés par les citoyens. Pour Sahlberg, trois raisons en expliquent la qualité. D'abord, le système est organisé autour de la *peruskoulu* sans différenciation de niveau : les enfants de tous les milieux socioéconomiques fréquentent les mêmes écoles pendant 9 ans. Ensuite, les écoles finlandaises assurent une prise en charge complète des enfants (cafétéria gratuite, services de santé, aide psychosociale et soutien aux élèves à besoins particuliers) et mettent l'accent dès le bas âge sur la détection et la gestion des difficultés d'apprentissage ainsi que des troubles psychologiques et physiques du développement. Enfin, dernier point, les politiques éducatives sont entièrement guidées par l'équité et l'égalité des chances. Et le système fonctionne : les études du PISA révèlent que l'écart entre les élèves les plus forts et les plus faibles est le plus petit au monde.

Ces résultats sont les conséquences de plusieurs facteurs favorables, que nous verrons dans les prochains articles, notamment l'importance accordée à l'enseignement et à l'autonomie professionnelle des enseignants. □